

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 mars 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Arnaud MERCIER représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Amapola VENTRON - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-029-11232/22/BM

■ Adhésion à la Fédération des élus des Etablissements Publics Locaux et paiement de la cotisation 2022 17603

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Fédération des élus des Etablissements Locaux Publics (EPL), centre de ressources des collectivités locales sur les Sociétés d'Economie Mixte (SEM), Sociétés Publiques Locales (SPL) et Sociétés d'Economie Mixte à Opération Unique (SEMOP), représente 11 000 élus administrateurs de 1 300 entreprises publiques locales françaises. Parmi les adhérents, la Fédération des élus compte 42 collectivités en plus des adhésions directes des Entreprises Publiques Locales.

La Fédération intervient en appui aux administrateurs sur quatre axes :

- Permettre de réunir les conditions de développement favorables aux EPL, par :
 - L'accès à une veille prospective et stratégique ;
 - La connaissance du cadre législatif et réglementaire le plus favorable, par le biais d'un dialogue régulier de la Fédération avec les ministères, les administrations, les parlementaires, ... ;
- Anticiper la montée en performance des EPL et de leurs activités : mise à disposition de l'expertise, de formations, de bases documentaires sur des aspects juridiques, contractuels, financiers, l'identification de nouveaux modèles, de bonnes pratiques, de management, ... par la mutualisation des expériences et des moyens ;
- Accompagner le pilotage des opérateurs et des choix de modes de gestion : renforcer la connaissance des outils de la gamme des EPL à l'intention des décideurs, renforcer le pilotage des opérateurs par la mise en place d'outils de suivi et de bonnes pratiques, ... ;
- Rédiger un Livre Blanc sur l'Economie Mixte Locale : permettre la compréhension des

Signé le 10 mars 2022

Reçu en Contrôle de légalité le 16 mars 2022

actions multiples des Entreprises Publiques Locales.

L'adhésion à la Fédération des élus des EPL permet à la Métropole Aix-Marseille-Provence de :

- Contribuer à l'action politique de la Fédération auprès des parlementaires et des ministères ;
- Participer à des temps d'échanges entre élus pour partager de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise publiques locales, en s'appuyant sur un réseau de 11 000 élus ;
- Accéder à une veille stratégique et prospective : actualité législative, réglementaire et l'actualité des EPL ;
- Bénéficier d'un important travail de capitalisation des savoir-faire ;
- Disposer de formations adaptées aux techniciens opérationnels et fonctionnels, mais aussi aux élus et administrateurs.

En outre, la qualité de membre de la Fédération des élus des EPL permet de se voir proposer des réductions sur les événements et formations organisés.

Compte tenu de l'intérêt pour la Métropole Aix-Marseille-Provence que ses collaborateurs soient toujours mieux informés et en mesure d'apporter des idées, des réflexions et des solutions durables aux problématiques de pilotage des Etablissements Publics Locaux, il est proposé que la Métropole adhère en 2022 à la Fédération des élus des EPL.

Pour l'année 2022, la cotisation à la Fédération des élus des EPL s'élève à 6 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la Fédération des élus des EPL ainsi que le paiement de la cotisation 2022 d'un montant de 6 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Fonction 020 – Nature 6281 – Sous-Politique A 440.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Budget et Finances

Didier KHELFA